



Centre national de la danse

VIE PROFESSIONNELLE

DIPLÔME D'ÉTAT DE PROFESSEUR DE DANSE

LISTE DES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À ASSURER
LA FORMATION

DECEMBRE 2017

Département Ressources professionnelles

CN D

1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin cedex

01 41 839 839
ressources@cnd.fr

cnd.fr

INTRODUCTION

Le Diplôme d'Etat de professeur de danse a été créé et rendu obligatoire par la loi du 10 juillet 1989, aujourd'hui codifiée (Code de l'éducation, articles L362-1 à L362-5). Cette obligation concerne l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz.

La formation préparatoire à ce diplôme d'état est proposée dans des centres publics et privés.

Six établissements publics assurent la formation : les Pôles supérieurs d'enseignement artistique de Nouvelle Aquitaine (Bordeaux), Bretagne/Pays-de-la-Loire (Nantes), Occitanie (Toulouse), Hauts-de-France (Lille) et Grand-Est (Metz), ainsi que le Centre national de la danse (Pantin et Lyon – formation professionnelle uniquement). A ces établissements relevant du ministère de la Culture, s'ajoute le CREPS de Montpellier, sous tutelle du ministère des Sports.

Vingt centres privés sont également habilités par le ministère de la Culture pour la préparation au diplôme d'État.

Cette fiche présente l'ensemble des centres préparant au diplôme d'état (publics et privés), classés par région, après un rapide rappel des différentes modalités de préparation et d'obtention de ce diplôme.

SOMMAIRE

Examen d'aptitude technique (EAT)	2
Formation au Diplôme d'Etat	4
Centres habilités (classés par région)	5
Textes relatifs au DE	13

EXAMEN D'APTITUDE TECHNIQUE (EAT)

L'inscription à la formation au diplôme d'état est soumise à l'obtention préalable de l'examen d'aptitude technique (EAT). Cet examen permet de vérifier que le candidat possède les compétences techniques et artistiques requises pour aborder la préparation au DE.

EPREUVES

Les épreuves de l'EAT consistent en :

- une variation imposée (1min30s à 3min) : coefficient 3 ;
- une composition personnelle (1min30s à 3min) : coefficient 2 ;
- une improvisation (30s à 1 min) : coefficient 1.
- Un entretien avec le jury porte sur l'ensemble des épreuves. Il permet au candidat de préciser sa prestation et ses propositions. Durée totale des épreuves : 15 min.

Les vidéos des variations imposées sont diffusées par le ministère de la Culture sur Dailymotion :

http://www.dailymotion.com/playlist/x3ig41_culture-gouv_epreuves-de-danse/1#video=x3epuad

La brochure d'accompagnement des vidéos est en ligne sur le site du ministère :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers>

INSCRIPTION

Le dossier d'inscription à l'EAT est à télécharger sur le site du ministère de la Culture et de la Communication ou à retirer auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du lieu d'habitation du candidat.

Il est à retourner au centre d'examen dont relève le candidat en fonction de son lieu de domicile.

A la réception du dossier, le centre d'examen :

- Adresse au candidat une attestation d'inscription, un DVD et un CD de la variation imposée.
- Encaisse les droits d'inscription (50€).

Lien vers le site du ministère pour télécharger le dossier de candidature, l'avis d'examen, le calendrier et la note explicative :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers/L-Examen-d-Aptitude-Technique-EAT>

CENTRES D'EXAMEN

3 centres d'examen sont désignés par le ministère de la Culture pour organiser les épreuves :

Ecole Supérieure Musique et Danse Nord de France (ESMD), pour les candidats domiciliés dans les régions : Grand Est, Bourgogne - Franche-Comté, Centre - Val-de-Loire, Île-de-France, Hauts-de-France, Normandie et dans les régions d'Outre-mer

Les épreuves se déroulent à l'Ecole de danse de l'Opéra national de Paris (Nanterre).

ESMD Nord de France - E.A.T.

Rue Alphonse Colas 59000 LILLE / T 03 28 36 67 96 ou 03 20 23 64 93 / Mél : shanebutt@esmd.fr

<http://www.esmd.fr>

Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT), pour les candidats domiciliés en Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Les épreuves se déroulent à Marseille (Ecole Nationale Supérieure de Danse de Marseille).

ISDAT de Toulouse E.A.T.

12 place Saint-Pierre 31000 TOULOUSE / T 05 31 47 19 42 / Mél : service.eat@isdat.fr

www.isdat.fr

Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse (PESMD) de Bordeaux-Aquitaine, candidats domiciliés en Nouvelle Aquitaine, Bretagne, Pays-de-la-Loire.

Les épreuves se déroulent à Bordeaux.

PESMD de Bordeaux-Aquitaine E.A.T. 19 rue de Monthyon 33800 BORDEAUX / T 05 56 91 36 84

Mél : eatienza@pesmd-bordeaux-aquitaine.com

<http://www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com>

CALENDRIER

1 session d'examen (au printemps) et 1 session de rattrapage (à l'automne) chaque année.
Pour 2017 : clôture des inscriptions le 10 février ; examens entre le 10 avril et le 3 mai.

CANDIDATS DISPENSES DE L'EAT

Liste des titres et diplômes valant dispense de l'EAT : cf. annexe III de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse (publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture, n°248, p.156 et suivantes).

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-n-248-juillet-2015>

Sont notamment dispensés de l'EAT :

- les candidats titulaires du diplôme d'études chorégraphiques (DEC – diplôme de fin d'études dans les conservatoires à rayonnement départemental ou régional), dans la discipline dans laquelle ils ont obtenu leur DEC ;
- les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture des droits au régime spécifique (annexe 10) de l'assurance chômage (danseurs intermittents).

La demande de dispense de l'EAT est à effectuer auprès de la DRAC de la région de domicile du candidat.

FORMATION AU DIPLOME D'ETAT

INSCRIPTION

Le candidat doit :

Etre âgé d'au moins 18 ans au 31 décembre de l'année de délivrance du livret de formation ;
justifier de la réussite à l'EAT dans l'option choisie ou en être dispensé.

Le candidat fait une demande d'inscription à la formation au diplôme d'Etat de professeur de danse auprès de la DRAC, qui lui délivre un livret de formation.

Le candidat s'inscrit ensuite auprès d'un centre habilité à assurer la formation au DE.

DEROULE DE LA FORMATION

Le Diplôme d'Etat de Professeur de Danse est composé de 4 Unités d'Enseignement, pour une durée totale de formation de 600 heures minimum :

Formation musicale : 100 heures

Histoire de la Danse : 50 heures

Anatomie Physiologie : 50 heures

Pédagogie théorique et pratique et analyse du mouvement : 400 heures.

Le cursus des études et des examens est, en général, organisé sur deux années universitaires.

L'UE de pédagogie ne peut être présentée qu'une fois obtenues les 3 autres UE.

Des formations plus courtes (en 400 et 200h) sont spécifiquement prévues pour les artistes chorégraphiques :

la formation au DE – UE de pédagogie (400h) :

Les danseurs professionnels justifiant de l'activité nécessaire à l'ouverture du droit au régime spécifique de l'assurance-chômage, conformément aux dispositions conventionnelles en vigueur (intermittents du spectacle), bénéficient de :

- la dispense de l'examen d'aptitude technique ;

- l'équivalence des trois premières unités de valeur du diplôme d'Etat de professeur de danse.

Le livret de formation, mentionnant ces équivalences, est obtenu auprès de la direction régionale des Affaires culturelles (DRAC).

Les danseurs intermittents intègrent directement la formation à l'UE de pédagogie.

la formation pédagogique des artistes chorégraphiques (200h) :

Elle s'adresse aux artistes chorégraphiques justifiant d'une activité professionnelle d'au moins trois ans au sein du Ballet de l'Opéra national de Paris, des Ballets de la Réunion des Opéras de France (ex RTLF), des Centres chorégraphiques nationaux ou de compagnies européennes (dont la liste est fixée par arrêté). Le stagiaire doit avoir obtenu de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) une autorisation d'inscription mentionnant qu'il remplit les conditions requises pour suivre cette formation.

Le CND (Pantin et Lyon) propose uniquement les formations en 400h et 200h. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

BOURSES D'ETUDES

Les étudiants préparant leur diplôme d'Etat, s'ils sont confrontés à des difficultés matérielles ne leur permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures, peuvent solliciter une bourse d'étude de l'enseignement supérieur (attribuée sur critères sociaux, critères d'âge et de nationalité).

L'étudiant doit demander un dossier social étudiant sur le site Internet du C.N.O.U.S. entre le 15 janvier et le 30 avril de chaque année pour l'année universitaire suivante.

Pour plus d'information : www.cnous.fr et les lieux de formation.

VAE

L'obtention du DE par la validation des acquis de l'expérience est prévue par l'arrêté du 20 juillet 2015, mais elle n'est actuellement pas mise en œuvre. Aucun centre ne propose donc actuellement de procédure de VAE.

CENTRES HABILITES

Les établissements sont classés par région, puis selon leur code postal.

AUVERGNE – RHONE-ALPES

La Manufacture - Centre de formation professionnelle

4 impasse Jules Ferry 15000 AURILLAC

T 04 71 48 35 03 / F 04 71 48 75 70

Responsable pédagogique : Vendetta Mathea

Mél : info@la-manufacture.com

www.la-manufacture.com

options contemporain et jazz

préparation à l'EAT

CND Lyon Rhône-Alpes

40 ter rue Vaubécour 69002 LYON

T 04 72 56 10 70 / F 04 72 56 10 71

Directeur : Yoann Devun

Mél : sylvie.duchon@cnd.fr

www.cnd.fr

option contemporain

Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

Centre de Formation Danse désoblique

162 grande rue 69600 OULLINS

T 06 15 33 11 19

Directrice : Blandine Martel-Basile

Mél : communication@desoblique.com

<http://cfdd.tumblr.com/>

options classique et contemporain

préparation à l'EAT

Artys'Tik

1 passage de Vignières 74000 ANNECY

T 04 50 23 06 52

Directrice : Bénédicte Windsor

Mél : formation@centreartys.com

<http://www.centreartys.com>

options classique et jazz

préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation

DRAC

Hôtel de Chazerat - 4 rue Pascal – BP 378 - 63010 Clermond-Ferrand cedex 1

T 04 73 41 27 00 / F 04 73 41 27 69

Le Grenier d'Abondance – 6 quai Saint-Vincent 69283 Lyon cedex 1

T 04 72 00 44 00 / F 04 72 00 43 30

GRAND EST

Pôle Musique et Danse

Ecole Supérieure d'Art de Lorraine
2 rue du Paradis 57000 METZ
T 03 87 74 28 38
Directeur : François Legée
Mél : contact@cefedem-lorraine.fr
<http://www.cefedem-lorraine.fr>

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation

DRAC

Palais du Rhin - 2 Place de la République - 67082 Strasbourg Cedex
T 03 88 15 57 00 / Mél : drac.acal@culture.gouv.fr
3 faubourg Saint-Antoine - CS 60449 - 51037 Châlons-en-Champagne cedex / T 03 26 70 36 50
6 place de Chambre - 57045 Metz cedex 01 / T 03 87 56 41 00

HAUTS-DE-FRANCE

Ecole Supérieure Musique et Danse

Rue Alphonse Colas 59000 LILLE
T 03 28 36 67 96
Direction pédagogique danse : Pascal Minam-Borier
Mél : shanebutt@esmd.fr (Steven Hanebutt)
www.esmd.fr

options classique et contemporain
préparation à l'EAT

Un parcours mutualisé permet aux étudiants de préparer simultanément une licence en danse et un diplôme d'état de professeur de danse.

Une préparation à l'EAT est également proposée par l'Université Lille 3, en lien avec l'Ecole du Ballet du Nord.

Pour plus d'informations sur ces cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

Studio 920

Rue de la Mine BP 3 - 59920 QUIEVRECHAIN
T/F 03 27 35 15 55
Responsable pédagogique classique : Edith Parent
Responsable pédagogique jazz : Joëlle Bovis
Mél : centrededanse920@aol.com
www.studio920.org

option jazz
préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation

DRAC Hôtel Scrive -3 rue du Lombard - 59041 Lille cedex
T 03 20 06 87 58 / F 03 28 36 62 21 ou 23

ÎLE-DE-FRANCE

Institut de formation professionnelle Rick Odums (IFPRO)

54 A rue de Clichy 75009 PARIS
T 01 53 32 75 00 / F 01 53 32 77 01
Direction pédagogique : Eliane Seguin
Mél : contact@centre-rick-odums.com
www.centre-rick-odums.com

option jazz
préparation à l'EAT

L'Ecole Choreia

4 rue Bréguet 75011 PARIS
T 01 55 28 84 00 / F 01 55 28 84 09
Directrice : Martine Curtat-Cadet
Mél : choreia@lecentredesarts.com
www.choreia.com

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Studio Harmonic

5 passage des Taillandiers 75011 PARIS
T 01 48 07 13 39 / F 01 49 23 40 43
Directrice artistique : Corinne Lanselle
Mél : contact@studioharmonic.fr
www.studioharmonic.fr

options contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Espace Pléiade / Ballet Jazz de Paris

5-7 rue du Moulin Vert 75014 PARIS
T 01 45 40 44 66 / F 01 45 40 49 99
Direction pédagogique : Sadok Khechana
Mél : espacepleiade@yahoo.fr
<http://pleiadevichy.e-monsite.com/>

option jazz
préparation à l'EAT

A.I.D. (Académie Internationale de la Danse)

63 rue Boissière 75016 PARIS
T 01 45 01 92 06 / F 01 45 01 92 01
Directrice : Nicole Chirpaz
Mél : contact@espacelauriston.fr
www.academiedanseparis.com

options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT

Goubé – European Dance Center

8 rue Émile Allez 75017 PARIS
T 01 45 63 40 21
Directrice : Jennifer Goubé
Mél : jgoube@dansegoube.com
www.dansegoubeparis.com

option classique
préparation à l'EAT

Rencontres Internationales de Danse Contemporaine (R.I.D.C.)

27 rue Ganneron 75018 PARIS
T/F 01 42 64 77 71
Directrice pédagogique et artistique : Sophie Chadeaux
Mél : ridcbureau@gmail.com
www.ridc-danse.com

option contemporain
préparation à l'EAT

CN D

Centre national de la danse
Département Formation et Pédagogie
1 rue Victor Hugo 93507 PANTIN cedex
T 01 41 83 98 76 / F 01 41 83 98 77
Directrice du département Formation et pédagogie : Hélène Joly
Mél : formation@cnd.fr
www.cnd.fr

options classique, contemporain et jazz

Attention : le Centre national de la danse propose uniquement les formations en 400h et 200h, à destination des danseurs professionnels. Il ne propose pas la formation complète en 600h.

Information et retrait des livrets de formation

DRAC 45-47 rue Le Peletier 75009 Paris
T 01 56 06 50 00 / F 01 56 06 52 48

NOUVELLE AQUITAINE

PESMD Bordeaux-Aquitaine

Pôle d'enseignement supérieur de musique et de danse
19 rue Monthyon 33800 BORDEAUX
T 05 56 91 36 84 (département danse : 05 56 91 45 44)
Directrice pédagogique danse : NN
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

options contemporain et jazz
cursus 600h, 400h et 200h

Un cursus mutualisé licence danse et DE est proposé en partenariat avec l'Université Bordeaux Montaigne. Ce cursus permet l'obtention des deux diplômes (licence et DE) en 3 ans. Pour plus d'informations sur ce cursus, consulter la fiche pratique Danse et université.

Information et retrait des livrets de formation

DRAC 54 rue Magendie - 33074 Bordeaux cedex
T 05 57 95 02 02 / F 05 57 95 01 25

OCCITANIE

ISDAT département du spectacle vivant

12 place Saint Pierre 31000 TOULOUSE

T 05 31 47 19 40 ou 41

Directrice des études de l'unité danse : Nadine Hernu

Mél : nadine.hernu@isdatt.fr

www.isdat.eu

options classique, contemporain et jazz

préparation à l'EAT

Centre James Carlès

51 bis rue des Amidonniers 31000 TOULOUSE

T 05 62 30 69 10 / F 05 62 30 69 14

Directeur : James Carlès

Mél : info@jamescarles.com

www.jamescarles.com

options contemporain et jazz

préparation à l'EAT

EPSEDANSE

54 rue du Faubourg Figuerolles 34070 MONTPELLIER

T 04 67 92 69 92 / F 04 67 58 97 40

Directrice : Anne-Marie Porras

Mél : contact@epsedanse.com

www.epsedanse.com

options contemporain et jazz

préparation à l'EAT

C.R.E.P.S. de Montpellier

Centre de ressources, d'expertise et de performance sportives

2 avenue Charles Flahaut 34090 MONTPELLIER

T 04 67 61 05 22 / F 04 67 52 37 51

Coordinateur DE danse : Michel Lalande

Mél : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

www.creps-montpellier.org

options classique, contemporain et jazz

préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation

DRAC

Hôtel des Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem - 32 rue de la Dalbade - BP811 - 31080 Toulouse cedex 6

T 05 67 73 20 20 / F 05 61 23 12 71

Hôtel de Grave - 5 rue de la Salle l'Evêque CS 49 020 - 34967 Montpellier cedex 2

T 04 67 02 32 00 / F 04 67 02 32 04

PAYS DE LA LOIRE

Le Pont Supérieur

Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays-de-la-Loire
32 rue Émile Péhant 44000 NANTES
T 02 40 89 90 50 / F 02 40 89 90 59
Directeur du département danse : Maurice Courchay
Mél : danse@lepontsuperieur.eu
www.lepontsuperieur.eu

*options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT*

Information et retrait des livrets de formation

DRAC 1 rue Stanislas Baudry - BP 63518 - 44035 Nantes cedex 1 - T 02 40 14 23 00 / F 02 40 14 23 01

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

École supérieure de danse de Cannes- Mougins Rosella Hightower

140 allée Rosella Hightower 06250 MOUGINS
T 04 93 94 79 80 / F 04 93 94 79 81
Directrice artistique et pédagogique : Paola Cantalupo
Mél : contact@cannesdance.com
www.cannesdance.com

options classique, contemporain et jazz

Centre de formation professionnelle et d'études supérieures en danse (Off Jazz)

16 rue Cassini 06300 NICE
T 04 93 89 10 10 / T 06 76 54 17 57
Directeur : Gianin Loringett
Direction des études : Martine Kaissarian
Mél : offjazz@offjazz.com
www.offjazz.com

*options jazz et contemporain
préparation à l'EAT*

Les Studios du Cours

76 rue du Rouet 13008 MARSEILLE
T 04 91 33 12 23
Directrice pédagogique : Marie Verdeuil
Mél : contact@lesstudiosducours.com
www.lesstudiosducours.com

*options classique, contemporain et jazz
préparation à l'EAT*

Centre aixois de formation à l'enseignement de la danse (CAFEDANSE)

2 bis traverse de l'Aigle d'Or 13100 AIX-EN-PROVENCE

T 04 42 26 84 26 / F 04 42 12 40 46

Directrice pédagogique : Nicole-Claire Perreau

Mél : cafedanse@orange.fr

<http://cafedanse.free.fr/>

options classique, contemporain et jazz

préparation à l'EAT

Danse Mouvance

6 avenue de la Petite Marine 84800 L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

T (secrétariat) 04 90 20 15 36 / 07 82 07 23 49 / (direction) 06 15 11 29 56

Directrice artistique : Géraldine Carel

Mél : contact@dansemouvance.com

www.dansemouvance.com

options classique, contemporain et jazz

préparation à l'EAT

Information et retrait des livrets de formation

DRAC 23 bd du Roi René - 13617 Aix en Provence cedex

T 04 42 16 19 00 / F 04 42 38 03 22

GUADELOUPE

L'Artchipel Scène Nationale de la Guadeloupe

Bd du Gouverneur Général Félix Eboué - BP 280

97105 BASSE-TERRE cedex

T 05 90 99 29 15

Direction pédagogique : Gary Moss

Mél : gmoss@lartchipel.net

www.lartchipel.com

options classique, contemporain et jazz

préparation à l'EAT

Format'danse

18 Fromager de Jabrun 2 Convenance

97122 BAIE-MAHAULT

options classique, contemporain et jazz

Information et retrait des livrets de formation

DRAC 28 rue Perrinon 97100 Basse-Terre - T 05 90 41 14 80 / F 0590 41 14 60

TEXTES RELATIFS AUX DIFFERENTES VOIES D'ACCES A LA PROFESSION DE PROFESSEUR DE DANSE

Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse, codifiée aux articles L362-1 et suivants du Code de l'éducation :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=FC1E26C45A03A3921FA44D72E48948C6.tpdila15v_1?idArticle=LEGIARTI000024040036&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20170123&categorieLien=id&oldAction=rechCodeArticle

Arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L362-1 du Code de l'éducation :

http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000030943923

Annexes de l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L362-1 du Code de l'éducation (publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture, n°248, p.156 et suivantes) :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Ressources/Bulletin-officiel/Bulletin-officiel-n-248-juillet-2015>

Arrêté du 22 juin 2016 modifiant l'arrêté du 20 juillet 2015 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L. 362-1 du code de l'éducation :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032843131&fastPos=1&fastReqId=1367082707&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 21 février 2017 relatif aux conditions d'exercice de la profession de professeur de danse applicables aux ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034104681&categorieLien=id>

Fiche du DE sur le RNCP (répertoire national de la certification professionnelle) :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=13866>